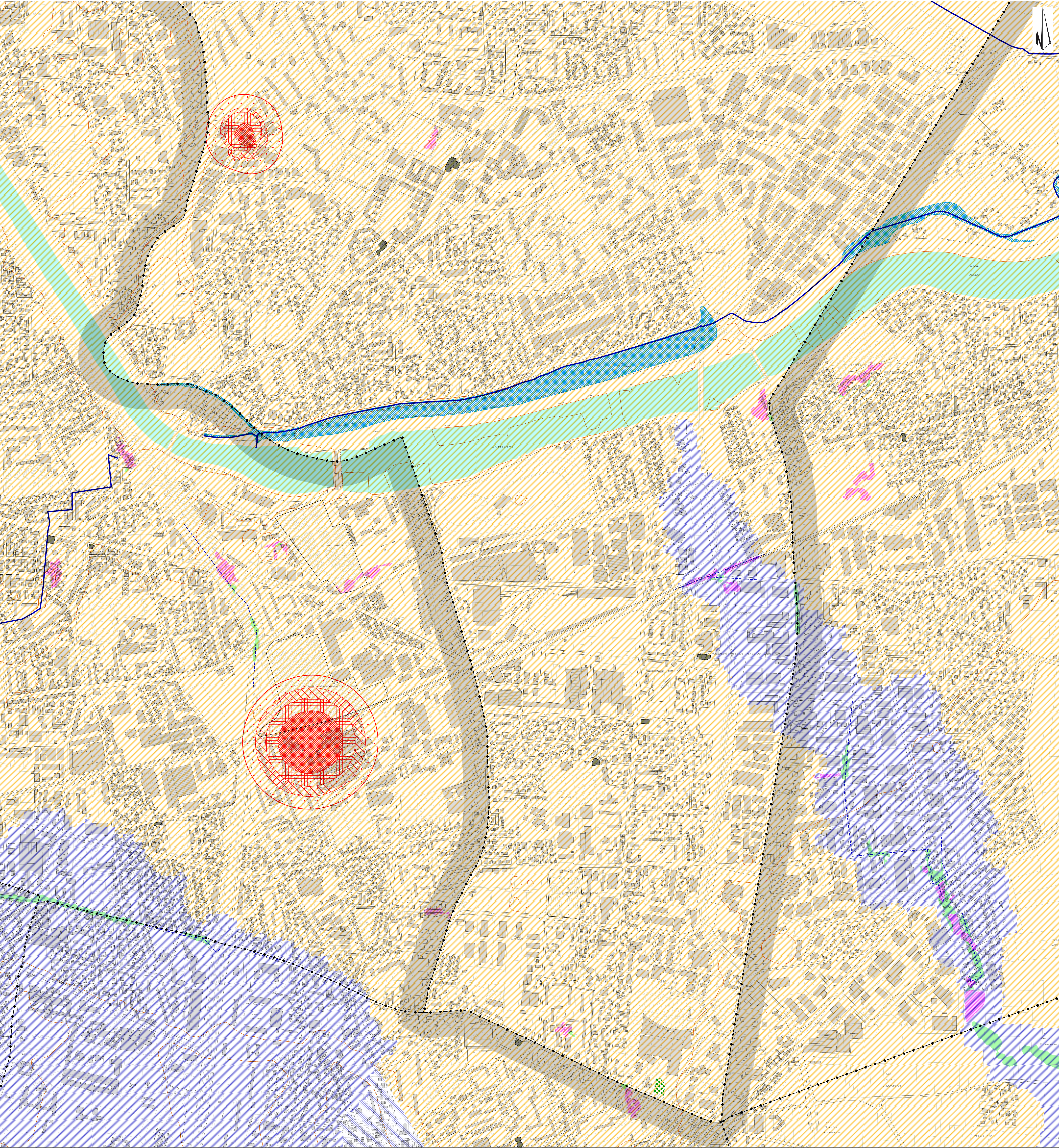




LES PERIMETRES DE RISQUES

PREVENIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Perimètre de protection aux effets lointains - 200 m

Perimètre de protection 200 m

Perimètre de protection 200 m

Perimètre de protection 200 m

Transport de matière dangereuse

TMD 1 - Perimètre de protection

TMD 2 - Perimètre de protection

TMD 3 - Perimètre de protection

TMD 4 - Perimètre de protection

TMD 5 - Perimètre de protection

PREVENIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Mouvements Terrain Zone de protection

Mouvements Terrain Zone de vigilance

PREVENIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBOORDEMENT DES COURS D'EAU

Cours d'eau non-délimités

non couverts par un PPRNI

Perimètre alerte fort

Perimètre alerte moyen ou faible

Perimètre alerte quartier urbain dense

PREVENIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Perimètres de production

Prioritaire

Secondaire

Tertiaire

Axe d'écoulement

Prioritaire

Artificial

De vigilance

Perimètres d'écoulement et d'accumulation

Prioritaire

D'écoulement secondaire

D'accumulation secondaire

Commune

Annexionnement

Altitude courbes mètre/mètre

AVERTISSEMENT :
Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNI et dossiers de commune pour les PPR).

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°2

APPROBATION - 2021

VAULX-EN-VELIN

SUD

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.8 Risques naturels et technologiques

Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
GPT_Vaulx_041_Risques_Naturels_Vaulx_041_Risques_Technologiques

GRANDLYON

la métropole

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine

URB